

## Litiges avec un vendeur de voitures

## Par Krine0111, le 11/04/2011 à 14:27

## Bonjour,

Le 13 janvier 2011 j'ai acheté un véhicule de marque RENAULT SCENIC 2 année 2008 dans un garage de Pierrelaye. Au début du mois de Mars suite à une panne je me voit contrainte de déposer le véhicule au garage pour qu'il me le répare. La panne provenait des coussinets de biele. Au début du mois d'Avril le 06 rebelote je fait à nouveau appel à mon assistance car les coussinets de biele ont à nouveau lacher et ce matin en appelant le garage on m'apprend qu'il faut changé le moteur!!!!

Je suis très mécontente le garage refuse de me rembourser le montant de l'achat du véhicule et celui de la reprise de mon ancienne voiture soit un montant de 9000€ car celui-ci est tous garantie. Y a t'il la possibilité de se retourner contre le garage qui n'a pas fait les réparations adéquat la première fois et à cause de qui je me retrouve à l'heure actuelle sans voiture ? Puis je demander le remboursement de mon achat?

## Par chaber, le 11/04/2011 à 14:34

Bonjour,

le véhicule, ayant été acheté chez un garagiste, a du faire l'objet d'une garantie. Aucune obligation n'est fait de vous reprendre cette voiture mais celle de la remettre en état est obligatoire.